



Casablanca, le 25 novembre 2008

AVIS N°229/08
RELATIF A LA SUSPENSION DE COTATION
DES VALEURS « CREDIT DU MAROC », « ATTIJARIWafa BANK »
ET « Wafa ASSURANCE »

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 12,

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 et notamment son article 3.1.8.

Il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE

Suite à la demande du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, les cotations des valeurs CREDIT DU MAROC 'CDM', ATTIJARIWafa BANK 'ATW' et Wafa ASSURANCE 'WAA' seront suspendues, à compter du **26 novembre 2008** et ce, dans l'attente de publication d'informations importantes concernant lesdites valeurs.

Direction Marchés